

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 16 mai 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

**Délibération n° 2022-122**

**Objet de la délibération : Délibération relative à la modification du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mai 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, BETRANCOURT Claude donne procuration à PORZIO Claude, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, LE METER Sophie donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, NEDJAR Laurent donne procuration à BREMOND Didier, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

**Absents :** FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI Christine

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 novembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, portant dispositions communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à certains cadres d'emploi de catégorie B ;

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 7 avril 2022,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'organisation des services ;

CONSIDERANT que depuis la loi du 19 février 2007, la modification du nombre d'heures hebdomadaires de service d'un emploi à temps non complet n'est pas assimilée à une suppression d'emploi lorsqu'elle n'excède pas 10 % du nombre d'heures afférent à l'emploi concerné et/ou ne prive pas le bénéficiaire de l'affiliation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;

CONSIDERANT qu'un poste à temps non complet est transformé pour tenir compte de la réorganisation des services Petite Enfance ;

CONSIDERANT que les postes créés peuvent être pourvus par des agents non titulaires remplissant les conditions de diplômes et d'aptitude médicale à l'exercice des fonctions avant l'embauche et seront rémunérés sur la grille du grade correspondant après reprise éventuelle de leur ancienneté en considération du classement qui serait opéré pour un agent de la fonction publique ;

CONSIDERANT que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixés conformément au statut particulier de chaque cadre d'emploi ci-dessus concernés ;

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- **de créer les postes correspondants définis ci-après pour organisation des services:**

Nombre de postes	Emplois / Cadres d'emplois	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie B de la filière animation ou administrative Cadre d'emplois des animateurs ou des rédacteurs	TC
1	Emploi de catégorie A ou B de la filière technique Cadre d'emplois des Ingénieurs ou des Techniciens	TC
6	Emplois de catégorie C de la filière administrative Cadre d'emplois des adjoints administratifs	TC
1	Emploi de catégorie A de la filière administrative Cadre d'emplois des attachés	TNC 50%
3	Emplois de catégorie C de la filière technique Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC
2	Emplois de catégorie B de la filière technique Cadre d'emplois des Techniciens	TC
1	Emploi de catégorie C de la filière technique Cadre d'emplois des adjoints techniques	TNC 15h/35h

- **de supprimer le poste suivant dès que devenu obsolète du fait de l'augmentation horaire du poste à temps non complet :**

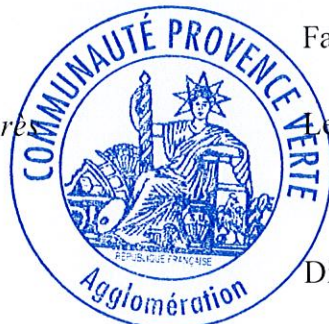
Nombre de postes	Grades	Régime d'emploi
1	Emploi de catégorie C de la filière technique Cadre d'emplois des adjoints techniques	TNC 10h/35h

- **de modifier le tableau des effectifs permanents en conséquence.**

La dépense correspondante est prévue au chapitre 012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 16 mai 2022

Le Président,

Didier BREMOND